AR Prefecture

016-200054047-20230907-2023_09_07_09-DE
Reçu le 11/09/2023
Publié le 11/09/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

CONFOLENS
Cité de Confluences

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 26
Présents : 16
Excusés-Absents : 10
Délégations : 3

Date de Convocation :
jeudi 10 février 2023

Date d'affichage :
jeudi 10 février 2023

Le 07 septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 24 août 2023, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier adjoints
M. GRAVELLE Alain, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine, Mme FOURNIER Sylvia, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme SOULAT Séverine, Mme FAYET Margot, M. MILLOTTE Amaury conseillers municipaux

Excusé(e)s / Absent(e)s : M. BOUTY Philippe, Mme DEVAINE Colette, M. BOOB Frédéric, M. DEMONT Jean-Michel, M. LEBRET Hubert, Mme LAFONT Cindy, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, M. DEVAINE Justin, Mme BOURDIER Elise,

Délégations : M. BOUTY Philippe à Mme VILLEDARY Véronique, M. BOOB Frédéric à M. DUPRE Jean-Noël, M. LEBRET Hubert à M. CHOPY Laurent,

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

Mme SOULAT Séverine arrive en cours de séance et prend part au vote à partir de la délibération n°4

2023/09/07
N°09

9- Affaires juridiques - Signature d'un bail de location des bureaux sis au 3 place Emile Roux 16500 Confolens mis à la disposition de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Charente

M. Le Maire expose au Conseil Municipal les termes du bail de location entre la Ville de Confolens et le Directeur Départemental des Finances Publiques du Département de la Charente agissant au nom et pour le compte de l'Etat qui a pour objet de définir les modalités de location de ces locaux (loyer, charges, impôts, taxes ...).

Monsieur Le Maire procède à la lecture du bail annexé à cette délibération.

Au vu de ces éléments,

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes du bail de location des bureaux sis au 3 place Emile Roux 16500 Confolens mis à la disposition à la Direction Départementale des Finances Publiques de la Charente.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer ce bail.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 11 septembre 2023

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)